

CF000525 - CP 20/11/23 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Commission permanente

Date du vote : 20-11-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HSA00409	23 - F - RESO SOLIDAIRE - DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
HSA00410	23 -F - BRETAGNE ACTIVE - DISPOSTIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Nombre de dossiers 2

Observation :

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 90 6574.3505 0 P43

PROJET :

Nature de la subvention :

 Association BRETAGNE ACTIVE 2023 15 rue Martenot Maison de l'ESS 35000 RENNES AEF00019 - D3523067 - HSA00410									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association bretagne active	soutien dédié à l'ingénierie dans le cadre du DASSES à l'échelle du Département	FON : 28 000 €		€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 RESO SOLIDAIRE 2023 47 avenue des Pays Bas Le Quadri 35200 RENNES ADV00663 - D3585805 - HSA00409									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Reso solidaire	soutien dédié à l'ingénierie "dispositif local d'accompagnement" (DLA)	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €	

Total pour l'imputation : 65 90 6574.3505 0 P43

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Total général :

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Dispositif local d'accompagnement Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

RESO SOLIDAIRE

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association Réso Solidaire, domiciliée Bâtiment le Quadri - 47 Av. des Pays Bas, 35200 Rennes, représentée par Monsieur Frédéric BREMOND, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et Réso Solidaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département s'engage à verser une subvention complémentaire de 9 000€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association Reso Solidaire
Le Président

Frédéric BREMOND

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Jean Luc CHENUT



Dispositif local d'accompagnement Hors Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

France Active Bretagne

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association France Active Bretagne, domiciliée Maison de l'économie sociale et solidaire - 15, rue Martenot - 35000 RENNES, représentée par Monsieur Claude ROBERT, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et France Active Bretagne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objets de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'apporter une subvention complémentaire pour accompagner le DLA et notamment le dispositif DASSES.

Article 1er de la convention concernant l'objet, il est rajouté dans le cadre du partenariat l'alinéa suivant :

« Cette convention soutient l'association Bretagne Active dans la mise en œuvre du DLA départementale hors Pays de Rennes. Elle ne constitue pas un cofinancement aux opérations Feder régionales.

A l'échelle départementale et en complément du DLA, l'association apporte une réponse spécifiquement financière à travers un accompagnement aux structures de l'ESS en difficultés (le DASSES). Cet accompagnement est constitué de 3 volets : accompagnement et diagnostic financier, ingénierie sous forme de consulting et prêt de trésorerie court terme. Cette offre complète les dispositifs existants notamment le DLA ».

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département s'engage à verser une subvention complémentaire de 6 500€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité DASSES ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association France Active Bretagne
Le Président

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Claude ROBERT

Jean Luc CHENUT

Éléments financiers

Commission permanente
du 20/11/2023

N° 48749

Dépense(s)

Réservation CP n°20064

Imputation

65-90-6574.3505-0-P43

Subv. fonct. aux pers. droit privé - projet stratégique

Montant crédits inscrits

115 000 €

Montant proposé ce jour

15 500 €

TOTAL

15 500 €

CF000525 - CP 20/11/23 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Commission permanente

Date du vote : 20-11-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HSA00409	23 - F - RESO SOLIDAIRE - DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
HSA00410	23 -F - BRETAGNE ACTIVE - DISPOSTIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Nombre de dossiers 2

Observation :

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 90 6574.3505 0 P43

PROJET :

Nature de la subvention :

 Association BRETAGNE ACTIVE 2023 15 rue Martenot Maison de l'ESS 35000 RENNES AEF00019 - D3523067 - HSA00410									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association bretagne active	soutien dédié à l'ingénierie dans le cadre du DASSES à l'échelle du Département	FON : 28 000 €		€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 RESO SOLIDAIRE 2023 47 avenue des Pays Bas Le Quadri 35200 RENNES ADV00663 - D3585805 - HSA00409									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Reso solidaire	soutien dédié à l'ingénierie "dispositif local d'accompagnement" (DLA)	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €	

Total pour l'imputation : 65 90 6574.3505 0 P43

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Total général :

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Dispositif local d'accompagnement Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

RESO SOLIDAIRE

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association Réso Solidaire, domiciliée Bâtiment le Quadri - 47 Av. des Pays Bas, 35200 Rennes, représentée par Monsieur Frédéric BREMOND, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et Réso Solidaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département d'engage à verser une subvention complémentaire de 9 000€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association Reso Solidaire
Le Président

Frédéric BREMOND

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Jean Luc CHENUT



Dispositif local d'accompagnement Hors Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

France Active Bretagne

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association France Active Bretagne, domiciliée Maison de l'économie sociale et solidaire - 15, rue Martenot - 35000 RENNES, représentée par Monsieur Claude ROBERT, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et France Active Bretagne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objets de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'apporter une subvention complémentaire pour accompagner le DLA et notamment le dispositif DASSES.

Article 1er de la convention concernant l'objet, il est rajouté dans le cadre du partenariat l'alinéa suivant :

« Cette convention soutient l'association Bretagne Active dans la mise en œuvre du DLA départementale hors Pays de Rennes. Elle ne constitue pas un cofinancement aux opérations Feder régionales.

A l'échelle départementale et en complément du DLA, l'association apporte une réponse spécifiquement financière à travers un accompagnement aux structures de l'ESS en difficultés (le DASSES). Cet accompagnement est constitué de 3 volets : accompagnement et diagnostic financier, ingénierie sous forme de consulting et prêt de trésorerie court terme. Cette offre complète les dispositifs existants notamment le DLA ».

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département d'engage à verser une subvention complémentaire de 6 500€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité DASSES ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association France Active Bretagne
Le Président

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Claude ROBERT

Jean Luc CHENUT

Éléments financiers

Commission permanente
du 20/11/2023

N° 48749

Dépense(s)

Réservation CP n°20064

Imputation

65-90-6574.3505-0-P43

Subv. fonct. aux pers. droit privé - projet stratégique

Montant crédits inscrits

115 000 €

Montant proposé ce jour

15 500 €

TOTAL

15 500 €

CF000525 - CP 20/11/23 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Commission permanente

Date du vote : 20-11-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HSA00409	23 - F - RESO SOLIDAIRE - DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
HSA00410	23 -F - BRETAGNE ACTIVE - DISPOSTIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Nombre de dossiers 2

Observation :

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 90 6574.3505 0 P43

PROJET :

Nature de la subvention :

 Association BRETAGNE ACTIVE 2023 15 rue Martenot Maison de l'ESS 35000 RENNES AEF00019 - D3523067 - HSA00410									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association bretagne active	soutien dédié à l'ingénierie dans le cadre du DASSES à l'échelle du Département	FON : 28 000 €		€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	
 RESO SOLIDAIRE 2023 47 avenue des Pays Bas Le Quadri 35200 RENNES ADV00663 - D3585805 - HSA00409									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Reso solidaire	soutien dédié à l'ingénierie "dispositif local d'accompagnement" (DLA)	FON : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €	

Total pour l'imputation : 65 90 6574.3505 0 P43

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

Total général :

		15 500,00 €	15 500,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

Dispositif local d'accompagnement Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

RESO SOLIDAIRE

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association Réso Solidaire, domiciliée Bâtiment le Quadri - 47 Av. des Pays Bas, 35200 Rennes, représentée par Monsieur Frédéric BREMOND, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et Réso Solidaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département d'engage à verser une subvention complémentaire de 9 000€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association Reso Solidaire
Le Président

Frédéric BREMOND

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Jean Luc CHENUT



Dispositif local d'accompagnement Hors Pays de Rennes 2023 - 2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 08 février 2023

entre

LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

et

France Active Bretagne

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT , Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci après dénommé « Le Département» d'une part,

Et

L'association France Active Bretagne, domiciliée Maison de l'économie sociale et solidaire - 15, rue Martenot - 35000 RENNES, représentée par Monsieur Claude ROBERT, agissant en sa qualité de Président, signataire du présent avenant

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Vu la convention concernant le dispositif local d'accompagnement signée le 08 février 2023 entre le Département et France Active Bretagne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objets de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'apporter une subvention complémentaire pour accompagner le DLA et notamment le dispositif DASSES.

Article 1er de la convention concernant l'objet, il est rajouté dans le cadre du partenariat l'alinéa suivant :

« Cette convention soutient l'association Bretagne Active dans la mise en œuvre du DLA départementale hors Pays de Rennes. Elle ne constitue pas un cofinancement aux opérations Feder régionales.

A l'échelle départementale et en complément du DLA, l'association apporte une réponse spécifiquement financière à travers un accompagnement aux structures de l'ESS en difficultés (le DASSES). Cet accompagnement est constitué de 3 volets : accompagnement et diagnostic financier, ingénierie sous forme de consulting et prêt de trésorerie court terme. Cette offre complète les dispositifs existants notamment le DLA ».

Article 4 de la convention concernant la participation financière du Département. Cet article est modifié de façon à intégrer une subvention complémentaire. il est rajouté l'alinéa suivant :

« En 2023, le Département s'engage à verser une subvention complémentaire de 6 500€ à l'association au regard de l'accroissement de son activité DASSES ».

Article 2 – Articles de la convention initiale

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant restent maintenus et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le

Pour l'association France Active Bretagne
Le Président

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président

Claude ROBERT

Jean Luc CHENUT

Eléments financiers

Commission permanente
du 20/11/2023

N° 48749

Dépense(s)

Réservation CP n°20064

Imputation

65-90-6574.3505-0-P43

Subv. fonct. aux pers. droit privé - projet stratégique

Montant crédits inscrits

115 000 €

Montant proposé ce jour

15 500 €

TOTAL

15 500 €